

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 977

10 mai 2010

SOMMAIRE

3D Events S. à r.l.	46880	Levanter Germany Holdings S.à r.l.	46896
Advent Monext Finance S.à r.l.	46881	Liria S.A.	46894
Advent Monext Finance S.à r.l.	46881	Liska S.A.	46894
Aide à la Décision Politique	46850	MF Capital S.A.	46896
A & M Industries S.à.r.l.	46895	Misys International S.A.	46881
Bima Investment S.A.	46877	Mito S.A.	46895
Bimolux S.A.-SPF	46885	Nuep Holdings	46895
Bizzlinx S.A.	46880	Parthena Reys Perennial Management S.A.	46894
British and Continental Union Limited ...	46879	Parthena Reys Private Equity Holding S.A.	46887
Cofidex S.A.	46875	Pipe Luxembourg S.à.r.l.	46886
Conseils & Management Services S.à r.l.	46884	Pipe Luxembourg S.à.r.l.	46886
Convento III S.à r.l.	46878	Polymer Invest S.A.	46876
D.B.N. S.A.	46883	Private Estate Life S.A.	46883
Deltas S.A.	46875	Rank Investments S.A.	46877
Dorel Luxembourg	46882	Relais S.à.r.l.	46887
Enigma International S.A.	46883	Robiale S.A.	46886
Erste Reinsurance S.A.	46878	Sanpaolo Real Estate S.A.	46885
Été Quatre-Vingt-Seize S.A.	46880	Sapaci S.A.	46885
Eudepa S.A.	46886	SD Holding Company S.A.	46863
Eurofield S.A.	46896	Servais S.A.	46885
Gianni Bulgari International Holding S.A.	46883	Sign Consulting S.à r.l.	46884
Hansteen Luxembourg S.à r.l.	46875	Société luxembourgeoise de Leasing BIL- LEASE	46879
Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl ...	46894	Togna S.A.	46878
Investcorp S.A.	46879	Togna S.A.	46878
Itron Luxembourg	46884	T.S.C.I. S.à r.l.	46876
Koma Services Corporation	46882	Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l. ..	46874
Koma Services Corporation	46882	YAP Management S.A.	46852
Kulm S.A.	46881	Zurich Finance (Luxembourg) S.A.	46880
Leila S.à.r.l.	46896		
Lemyan Investments S.à r.l.	46895		

ADP a.s.b.l., Aide à la Décision Politique, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard du Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg F 8.337.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Madame AMILHAT-SZARY Anne-Laure, Maître de Conférence à l'Université Joseph Fourier, demeurant à 38100 Grenoble, rue Prosper Mérimée, 16, de nationalité française;

2. Mme FRISING Romaine, Fonctionnaire à la Commission européenne, demeurant à L-1429 Luxembourg, rue Tony Dutreux, 9, de nationalité luxembourgeoise;

3. Mme CASENAVH Laurence, Consultante / Chef de projets, demeurant à L-2130 Luxembourg, Bd du Docteur Charles Marx, 9, de nationalité française;

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de "Aide à la Décision Politique", association sans but lucratif, en abrégé ADP a.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet:

- d'améliorer la participation scientifique dans les décisions politiques;
- d'implémenter des dispositifs d'ADP innovants, apportant des solutions aux problèmes de collaboration entre scientifiques et politiques;
- de développer une expertise scientifique de haut niveau, mobilisant des compétences et connaissances pluridisciplinaires; de garantir une délimitation des champs de compétences, une clarification des responsabilités de chacun et une coordination entre les différentes parties prenantes au sein des processus décisionnels; de participer à la professionnalisation des pratiques d'intervention dans le contexte politique par le montage de formations professionnelles, adressées à des chercheurs d'administrations publiques, des conseillers (scientifiques ou autre), des analystes et décideurs politiques, afin d'améliorer l'interface entre science et politique et la communication entre les différents acteurs impliqués dans les processus décisionnels;
- de développer des activités d'étude (travaux d'analyse et d'évaluation des politiques publiques);
- d'assurer la poursuite des travaux de recherche sur l'implication des ADP dans les processus décisionnels dans une perspective d'optimisation des pratiques d'intervention, de développement d'outils méthodologiques, et de résolution des problèmes rencontrés sur le terrain;
- d'assurer la visibilité internationale des travaux entrepris au travers de publications scientifiques et professionnelles, et d'une participation aux colloques / congrès internationaux;
- de développer la coopération avec les laboratoires scientifiques afin d'établir un partenariat en relation aux expertises scientifiques;
- de constituer un réseau d'experts en relation aux différents domaines de compétences.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social au 9 Bd du Docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Peut devenir membre effectif de l'association ADP a.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura le cas échéant été refusée.

Art. 8. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de deux mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 6 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 15. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 16. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 17. L'assemblée générale a décidé que le montant des contributions annuelles pour les membres fondateurs n'excéderait pas 500 euros. Tout nouveau membre de l'Association, sera assujéti à la contribution annuelle de 100 euros.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre,

Art. 18. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale,

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 19. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et 3e soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Ressources de l'association

Art. 24. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,
- les recettes des activités de l'association.

XI. Dispositions finales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2010049650/116.

(100063316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

YAP Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.650.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

YAP FINANCE S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 1206 Genève, Grand-rue 25, registered with the Registre du Commerce de Genève under number CH-660-0833010-2 (the Shareholder), represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney, given on April 14, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of "YAP Management S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg, if authorised by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are the creation, the administration and the management of Yap Real Estate (the Fund), an unincorporated contractual co-ownership scheme - specialised investment fund (*fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé*) being an umbrella-structure with one or more sub-

funds (the Sub-Funds or individually a Sub-Fund) subject to the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act) and managed in the exclusive interest of the unitholders.

The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process to any registrations and transfers into its own name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of the Fund's units, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting each Sub-Fund's assets. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The purpose of the Company is set forth by chapter 14 of the act of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended (the 2002 Act). The Management Company may hold a participation in the Fund.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at two hundred thousand euro (EUR200,000), represented by two hundred (200) shares having a par value of one thousand euro (EUR1,000) per share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 11 below and subject to the condition that it will not be lower than one hundred and twenty-five thousand euro (EUR125,000).

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be, and will remain, in registered form (actions nominatives).

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem or repurchase its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Powers of the General Meeting of the Company. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday in May of each year at 11 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one

tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors).

Art. 12. Management. The Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the independent auditor and held to appoint new directors.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) (a) the Chairman or (b) a member of the Board who presided at such meeting and (ii) another member of the Board that attended such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

The Board may create from time to time one or several committees composed of directors and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate. The committees shall operate in accordance with the internal regulations adopted by the Board.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or

vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. Independent auditors (réviseur d'entreprises). The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 22. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor(s) of the Company who will thereupon draw up their report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 24. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 200 (two hundred) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash, so that the sum of two hundred thousand euro (EUR200,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3;
2. the following persons are appointed as directors:
 - Mr Yves Thiébaud, Director, YAP Finance S.A., whose professional address is at CH-1204 Geneva, Grand'Rue 25;
 - Mr Philippe Marchal, Managing Director, CAHVA sàrl, whose professional address is at CH-1204 Geneva, Grand'Rue 25; and
 - Mr Thierry Feis, Membre de la Direction, Banque de Luxembourg, whose professional address is at L-2449 Luxembourg, Boulevard Royal 14.
3. that there be appointed PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65477) as independent auditor of the Company;
4. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2015;
5. that the term of office of the independent auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2012; and
6. that the address of the registered office of the Company is at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

YAP FINANCE S.A., une société de droit suisse, avec siège social à CH-1206 Genève, Grand-rue 25, enregistrée auprès du Registre du commerce de Genève, sous le numéro CH-660-0833010-2 (l'Associé Unique), représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "YAP Management S.A." (la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville (ou ailleurs dans le Grand-Duché de Luxembourg, si cela est autorisé par la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés) par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète

de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet social de la Société est la création, l'administration et la gestion de Yap Real Estate (le Fonds), un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples (les Compartiments ou individuellement un Compartiment) régis par la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé (la Loi de 2007) et gérée dans l'intérêt exclusif des actionnaires.

La Société gèrera toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion du fonds. Elle peut au nom du Fonds s'engager dans tout contrat, acheter, vendre, échanger et livrer tous titres, procéder à l'enregistrement et aux transferts en son propre nom ou au nom de parties tierces dans le registre des actions ou d'obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour le compte du Fonds et des détenteurs des actions du Fonds, tous les droits et privilèges, spécialement les droits de vote liés aux titres constituant les actifs de chaque Compartiment. Les pouvoirs mentionnés ci-dessus ne sont pas exhaustifs, mais déclaratoires.

L'objet de la Société est décrit au chapitre 14 de la loi modifiée du 20 décembre 2002 relatives aux organismes de placement collectif (la Loi de 2002). La Société de Gestion peut détenir une participation dans le Fonds.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à la somme de deux cent mille euros (EUR200.000), représenté par deux cents (200) actions ayant une valeur nominale de mille euro (EUR1.000) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après et sous réserve qu'il ne sera jamais inférieur à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000).

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi de mai de chaque année à 11 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires

peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux administrateurs conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.]

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement).

Art. 12. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale

devra rapidement être réunie par le réviseur d'entreprises indépendant et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par (i) (a) le Président ou (b) un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence et (ii) par un autre membre du Conseil d'Administration ayant participé à cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce

représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Le Conseil d'Administration peut périodiquement créer un ou plusieurs comités composés d'administrateurs et/ou de personnes externes et au(x)quel(s) il peut déléguer des pouvoirs et rôles, le cas échéant. Les comités fonctionneront conformément aux règlements intérieurs adoptés par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 20. Réviseur d'entreprises indépendant. L'audit des comptes annuels de la Société sera confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, celui-ci ne pouvant excéder six ans.

Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du réviseur d'entreprises, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les deux cents (200) actions, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de deux cent mille euros (EUR200.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.000,-.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3;

2. les personnes suivantes sont nommées en tant que administrateurs:

- Monsieur Yves Thiébaud, Administrateur YAP FINANCE S.A., dont l'adresse professionnelle est à CH-1204 Geneva, Grand'Rue 25;

- Monsieur Philippe Marchal, Managing Director, CAHVA sàrl, dont l'adresse professionnelle est à CH-1204 Geneva, Grand'Rue 25;

- Monsieur Thierry Feis, Banque de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établi à 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65477) est nommé en tant que réviseur indépendant de la Société;

4. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015;

5. le mandat du réviseur d'entreprises ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012; et

6. le siège social de la société est fixé au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17616. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010048942/605.

(100058069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

SD Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.707.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of the month of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bouygues Travaux Publics S.A., a joint-stock company duly established and existing under the laws of France, having its registered office at 1, Avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt, France and registered with the Trade and Companies Register of Versailles under number 407 985 308,

Colas S.A., a joint-stock company duly established and existing under the laws of France, having its registered office at 7, Place René Clair, 92100 Boulogne-Billancourt, France and registered with the Trade and Companies Register of Nanterre under number 552 025 314,

Doprastav, a.s., a joint stock company duly established and existing under the laws of Slovakia, having its registered office at Drienová 27, 826 56 Bratislava, Slovakia and registered with the District Court of Bratislava I under number 31 333 320,

DTP Terrassement S.A., a joint-stock company duly established and existing under the laws of France, having its registered office at 1, Avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt, France and registered with the Trade and Companies Register of Versailles under number 343 893 25,

Intertoll Infrastructure Developments B.V., a private limited liability company duly established and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Parklaan 32, 3016 BC Rotterdam, Netherlands and registered with the Trade and Companies Register of Rotterdam under number 24 403 440,

Mota-Engil SGPS, S.A., a joint-stock company duly established and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Rua do Rego Lameiro 38, 4300-454 Porto, Portugal and registered with the Trade and Companies Register of Portugal under number 502 399 694,

Vahostav-SK, a.s., a joint-stock company duly established and existing under the laws of Slovakia, having its registered office at Hlinská 40, 011 18 Žilina, Slovakia, and registered with the District Court of Žilina I under number 31 356 648,

MERIDIAM PGGM DIF INFRASTRUCTURE D1 S.à r.l., a private limited liability company duly established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Gaele Bernard, employee, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of eight (8) proxies given on April 14, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a joint-stock company:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There exists a joint-stock company under the name of "SD Holding Company S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles) and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests in the Slovak Republic.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way

whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees, pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant securities over its assets, in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.00) represented by eight thousand (8,000) shares, with a nominal value of five Euro (EUR 5.00) each.

The shares shall be in registered form only.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Any share premium paid on the subscription of shares is at the free disposal of the shareholders, who shall decide on any movements relating thereto in a general meeting, save as otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law and as defined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

Art. 6. The shares are freely transferable, subject always to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

Title III. - Management - Statutory auditors' board

Art. 7. The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period of three (3) years, renewable, by the general meeting of shareholders, which may remove them at any time.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders and are subject to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 8. The shareholders appointing the Board of Directors shall elect a chairman (hereinafter, the Chairman) for a period of one (1) year, as further defined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least seven (7) days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director may be represented by another member of the Board of Directors, and a member of the Board of Directors may represent several directors.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions (i) if a majority of the directors are present and/or represented by proxies, or (ii) if at least nine (9) members are present and/or represented by proxies, as further required in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time (and any indirect equity investors). In the

event of failure of the quorum, the meeting shall be adjourned and re-convened in accordance with the same guidelines as set forth in the present article. At such adjourned meeting, a quorum shall be reached if at least seven (7) members of the Board of Directors are present or represented, as further required in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of the directors.

Any matters requiring a special majority, as further defined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors), shall be adopted either (i) by a special majority of at least seven (7) members of the Board of Directors, or in the case of a reconvened meeting, by a special majority of at least five out of seven (5/7) of the number of members present or represented; or (ii) by unanimity.

Every member of the Board of Directors shall receive the minutes of any meeting of the Board of Directors, within twenty-one (21) days following such meeting. The minutes shall contain all essential facts from the meeting, including voting results, exact wording of any decisions taken, and any different opinion expressed by a director. The minutes shall be signed by the chairman of the meeting and at least two (2) elected verifiers who confirm the correctness of the minutes, and by any director willing to.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content, signed by all the members of the Board of Directors.

One (1) or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 9. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. Subject to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors), the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any three (3) directors.

The directors shall carry out their duties with due professional care and diligence, consider all available information when taking a decision, and shall only act in the Company's best interest.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one (1) or more directors, elected among its own members, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one (1) or more directors, and give special powers for determined matters to one (1) or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

Art. 13. Safe as otherwise defined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors), the activities of the Board of Directors, the affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a board of statutory auditors (hereafter the Statutory Auditors' Board), comprising at least three (3) members, all individual, who are appointed by the general meeting of shareholders, for a period of three (3) years. They may be dismissed at nutum.

The number of members of the Statutory Auditors' Board, and their remuneration, if any, is set by the general meeting of shareholders and subject to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

The members of the Statutory Auditors Board may be re-elected. The Statutory Auditors' Board may elect one (1) of its members as chairman, who may be removed in the same way.

The Statutory Auditors' Board shall be convened by its chairman or by the Board of Directors and shall be held at least once a year.

Written notice of any meeting of the Statutory Auditors' Board shall be given to all members of the Statutory Auditors Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Such written notice may be waived in writing.

The Statutory Auditors' Board can deliberate or act validly only if at least two (2) members are present or represented. A member may represent several of his colleagues. In the event of failure of the quorum, the meeting shall be adjourned and reconvened at the earliest date possible. At such adjourned meeting, a quorum shall be established if at least two (2)

members of the Statutory Auditors' Board are presents or represented, as further defined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

Resolutions of the Statutory Auditors Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Statutory Auditors' Board shall have the same effect as resolutions voted at the Statutory Auditors' Board meetings.

Any member of the Statutory Auditors' Board may participate in any meeting of the Statutory Auditors Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. The annual general meeting of the shareholders shall be held on April 30 of each year at 11 a.m., at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on a preceding business day.

Art. 16. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 17. The shareholders' meeting shall be held upon notice from the Board of Directors or the Statutory Auditors' Board, which may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter, and which shall contain the date and place, and the agenda of the meeting. Any available documents and information in relation to the agenda shall also be addressed to each shareholder at least one (1) week prior to the meeting.

The Board of Directors or the Statutory Auditors' Board shall convene such a meeting within thirty (30) days if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least five percent (5%) of the shares of the Company so request, provided that they make a written request with a determined agenda.

Should the Board of Directors or the Statutory Auditors' Board fail to comply with the above obligation, the shareholder or the plurality of shareholders holding at least five percent (5%) of the shares of the Company may convene the shareholders' meeting.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least five percent (5%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Art. 18. Each share is entitled to one (1) vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles or as otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors), resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a qualified majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 19. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented, save as otherwise stipulated in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors), and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate by a simple majority of the shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at unanimity of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 20. The nationality of the Company may not be changed. The commitments of its shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 21. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title V. - Accounting year - Allocation of profits

Art. 22. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 23. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors), the balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 24. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders, subject to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors). The liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made pro rata to their shareholding, safe as otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders (and any indirect equity investors).

Title VII. - General provision

Art. 25. All matters not governed by the Articles or by any shareholders agreement that may be entered into from time to time between the shareholders (and any indirect equity investors) are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the forty thousand (40.000,00) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash, as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Bouygues Travaux Publics S.A.	350	1.750
Colas	500	2.500
Doprastav, a.s.	1.000	5.000
DTP Terrassement S.A.	150	750
Intertoll Infrastructure Developments B.V.	400	2.000
Mota-Engil SGPS, S.A.	1.000	5.000
Vahostav-SK, a.s.	1.000	5.000
MERIDIAM PGGM DIF INFRASTRUCTURE D1	3.600	18.000
Total: 8.000 shares	8.000	40.000

The amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

46868

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at three thousand five hundred Euro (EUR 3.500,00).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period of three (3) years:

- Mr Paul-Henri Aumont, company director, born on June 3, 1970 in Treignac, France and residing at 8, Rue Lecuirot, 75014 Paris, France,
- Mr Anthony Leslie John Stratfold, company director, born on July 22, 1946 in Isleworth, England, with professional address at Flat 3, 44 Pennington Road, Southborough, Kent, TN4 0SL, United Kingdom,
- Mr Charles Paradis, company director, born on May 4, 1958 in Chateauroux, France, with professional address at 1, avenue Eugene Freyssinet 78061 Guyancourt, Saint Quentin en Yvelines, France,
- Mr Jens Genkel, company director, born on August 10, 1963, in Ebstorf/Uelzen, Germany, with professional address at 5, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Ms Julia Prescott, company director, born on February 8, 1959 in London, England, with professional address at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr Dusan Šamudovský, company director, born on January 4, 1948 in Bardejov, Slovakia, residing at Hlavna 18, 831 01 Bratislava, Slovakia,
- Mr Augusto José de Melo Faria de Barros, company director, born on June 19, 1954 in Portugal, with professional address at Avenida Cáceres Monteiro, n° 10-2° Direito, Miraflores, 1495-192 Algés, Portugal,
- Mr Juraj Široký, company director, born on March 24, 1979 in Kosice - Staré Mesto, Slovakia, residing at Strmý V šok 137, 841 06 Bratislava, Slovakia.

The Company shall be validly bound by the joint signature of any three (3) directors.

2. The address of the Company is set at 5, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg

3. The following persons are appointed as members of the Statutory Auditors' Board for a period of three (3) years:

- Mr Christopher McClune, finance director, born on June 4, 1969 in Bangor, United Kingdom, with professional address at Fehérvári út 50-52, 1117 Budapest, Hungary,
- Mr Luis Filipe Ferreira Francisco, company officer, born on August 4, 1966 in Portugal, with professional address at Zahradnicka, 60, 821 08 Bratislava, Slovakia,
- Mr Philippe Quillien, finance director, born on June 7, 1953 in La Chapelle-sur-Erdre, France, residing at 5, Chemin de la Sablonnière, 91370 Verrières le Buisson, France,
- Mr Michel Boltz, chief officer, born on June 22, 1963 in Nantes, France, with professional address at 1, avenue Eugène Freyssinet 78061 Guyancourt, Saint Quentin en Yvelines, France.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Bouygues Travaux Publics S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 1, Avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 407 985 308,

Colas S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 7, Place René Clair, 92100 Boulogne-Billancourt, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 025 314,

Doprastav, a.s., une société anonyme de droit slovaque, ayant son siège social à Drienová 27, 826 56 Bratislava, Slovaquie et immatriculée auprès du Tribunal d'Arrondissement de Bratislava I sous le numéro 31 333 320,

DTP Terrassement S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 1, Avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 343 893 25,

Intertoll Infrastructure Developments B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Parklaan 32, 3016 BC Rotterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Rotterdam sous le numéro 24 403 440,

Mota-Engil SGPS, S.A., une société anonyme de droit portugais, ayant son siège social à Rua do Rego Lameiro 38, 4300-454 Porto, Portugal et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Portugal sous le numéro 502 399 694,

Vahostav-SK, a.s., une société anonyme de droit slovaque, ayant son siège social à Hlinská 40, 011 18 Zilina, Slovaquie et immatriculée auprès du Tribunal d'Arrondissement de Zilina I sous le numéro 31 356 648,

MERIDIAM PGGM DIF INFRASTRUCTURE D1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentés par Gaelle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de huit (8) procurations sous seing privé données le 14 avril 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "SD Holding Company S.A." (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts) et d'un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations en Slovaquie.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société peut accorder tout concours par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exception d'offre publique. Elle peut émettre par voie privée uniquement des billets à ordre, obligations et certificats et toute sorte de dette, convertible ou non, et/ou des parts sociales. Elle peut de plus gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur ses actifs en faveur de parties tierces pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille Euro (EUR 40.000,00) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cinq Euro (EUR 5,00) chacune.

Les actions peuvent ne peuvent être que nominatives.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un (1) propriétaire pour une (1) action. Les copropriétaires doivent désigner une seule personnes les représentant envers la Société.

Toute prime d'émission payée lors de la souscription d'actions est à la libre disposition des actionnaires, qui décideront de tout mouvement y relatif en assemblée générale, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts et tel que stipulé par un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect).

Art. 6. Les actions sont librement transmissibles, sous réserve toujours des clauses d'un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect).

Titre III. - Administration - Conseil des commissaires

Art. 7. La Société est administrée par un Conseil d'Administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder trois (3) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires et sont sujet à un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect).

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 8. Les actionnaires nommant les membres du Conseil d'Administration élisent un président (ci-après, le Président), pour une période d'un (1) an, tel que défini plus avant dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect).

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins sept (7) jours avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation distincte ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si (i) une majorité de ses membres est présente et/ou représentée par procurations, ou (ii) si au moins neuf (9) membres sont présents et/ou représentés par des procurations, tel que requis dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect). Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée sera reportée et se rassemblera à nouveau en accord avec les mêmes directives exposées dans le présent article. A une telle assemblée, le quorum sera atteint si au moins sept (7) membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés, tel que requis dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect).

Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à la majorité simple des administrateurs.

Toute affaire requérant une majorité spéciale, tel que plus avant défini dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaires indirects), devra être adoptée soit (i) par une majorité spéciale de sept membres (7) du Conseil d'Administration, ou dans le cas d'une seconde assemblée, par une majorité spéciale d'au moins cinq septième (5/7) des membres présents ou représentés; ou (ii) à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil d'Administration recevra le procès-verbal de toute assemblée du Conseil d'Administration, dans un délai de vingt et un (21) jours suivant une telle assemblée. Le procès-verbal devra contenir tous les faits essentiels de l'assemblée, y inclus les résultats de vote, la formulation exacte des décisions prises, et toute opinion divergente exprimée par un administrateur. Le procès-verbal devra être signé par le président de l'assemblée et par au moins deux (2) vérificateurs nommés qui confirmeront l'exactitude du procès-verbal, et par tout administrateur le souhaitant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un (1) ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux assemblées par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être

documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect), le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) administrateurs.

Les administrateurs devront remplir leurs fonctions avec professionnalisme et diligence, considérer toutes les informations à leur disposition quand ils prendront une décision, et n'agir que dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs administrateurs, élus en leur sein, qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un (1) ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un (1) ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaires indirects), les activités du Conseil d'Administration, les affaires de la Société et sa situation financière, y inclus en particuliers les livres de comptes, seront supervisés par un conseil des commissaires (ci-après le Conseil des Commissaires), composé d'au moins trois (3) membres, toutes personnes physiques, qui sont nommées par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de trois (3) ans. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

Le nombre des membres du Conseil des Commissaires, leur possible émoluments, est fixé par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaires indirects).

Les membres du Conseil des Commissaires peuvent être réélus. Le Conseil des Commissaires pourra nommer un (1) membre comme président, qui pourra être démis de la même façon.

Le Conseil des Commissaires sera convoqué par son président ou par le Conseil d'Administration et se tiendra au moins une fois par an.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil des Commissaires devra être donné à tous les membres du Conseil des Commissaires au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence. La nature de cette urgence devra être décrite dans l'avis écrit de convocation. Il pourra être passé outre cet avis écrit de convocation par écrit.

Le Conseil des Commissaires peut délibérer et valablement prendre des décisions si au moins deux (2) membres sont présents ou représentés. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, la réunion pourra être reportée et devra se réunir à nouveau le plus tôt possible. A une telle réunion, le quorum est atteint si au moins deux (2) membres du Conseil des Commissaires sont présents ou représentés, tel que plus avant défini dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect).

Les résolutions du Conseil des Commissaires seront consignées dans un procès-verbal signé par le président de la réunion.

Les résolutions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du Conseil des Commissaires, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil des Commissaires.

N'importe quel membre du Conseil des Commissaires peut participer aux réunions du Conseil des Commissaires par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de se comprendre mutuellement.

Une telle participation à la réunion équivaut à une présence physique à la réunion.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le 30 avril de chaque année à 11.00 heures, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable précédant.

Art. 16. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par notification par le Conseil d'Administration ou par le Conseil des Commissaires, qui peut être adressée individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée et qui devra renseigner de la date, du lieu et de l'ordre du jour de l'assemblée. Tout document et information disponible en relation avec l'ordre du jour devra également être adressé à chaque actionnaire une (1) semaine avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration ou le Conseil des Commissaires devra convoquer une telle assemblée dans un délai de trente (30) jours si un actionnaire ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq (5%) pourcent du capital social de la Société le requièrent, à condition que ce soit par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Dans le cas où le Conseil d'Administration ou le Conseil des Commissaires ne remplirait pas l'obligation susmentionnée, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pourcent (5%) du capital social peuvent réunir l'assemblée des actionnaires.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pourcent (5%) du capital social peuvent inscrire un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Art. 18. Chaque action donne droit à une (1) voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts ou par un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect), les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité qualifiée des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 19. Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect) et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée ne délibère valablement que si la moitié du capital est présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins l'unanimité des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 20. La nationalité de la Société ne peut être modifiée. L'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'à l'unanimité des actionnaires.

Art. 21. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, télégramme ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise pertinente).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale qui procède à la nomination du secrétaire. Les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire le souhaitant.

Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect), le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 24. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect). Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait au pro rata de leur détention, à moins qu'il n'en soit défini autrement dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect).

Titre VII. - Disposition générale

Art. 25. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts ou dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires (et tout actionnaire indirect), les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quarante mille (40.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Bouygues Travaux Publics S.A.	350	1.750
Colas	500	2.500
Doprastav, a.s.	1.000	5.000
DTP Terrassement S.A.	150	750
Intertoll Infrastructure Developments B.V.	400	2.000
Mota-Engil SGPS, S.A.	1.000	5.000
Vahostav-SK, a.s.	1.000	5.000
MERIDIAM PGGM DIF INFRASTRUCTURE D1	3.600	18.000
Total: 8.000 actions	8.000	40.000

Le montant de quarante mille Euro (EUR 40.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trois mille cinq cent Euro (EUR 3.500,00).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de trois (3) ans:

- Mr Paul-Henri Aumont, administrateur de société, né le 3 juin 1970 à Treignac, France et résidant au 8, Rue Lecuirot, 75014 Paris, France,
- Mr Anthony Leslie John Stratfold, administrateur de société, né le 22 juillet 1946 à Isleworth, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 44 Pennington Road, Southborough, Kent, TN4 0SL, Royaume-Uni,
- Mr Charles Paradis, administrateur de société, né le 4 mai 1958 à Châteauroux, France, ayant son adresse professionnelle au 1, avenue Eugène Freyssinet 78061 Guyancourt, Saint Quentin en Yvelines, France,
- Mr Jens Genkel, administrateur de société, né le 10 août 1963 à Ebstorf/Uelzen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Ms Julia Prescott, administrateur de société, née le 8 février 1959 à Londres, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Mr Dusan Šamudovský, administrateur de société, né le 4 janvier 1948 à Bardejov, Slovaquie, résidant à Hlavna 18, 831 01 Bratislava, Slovaquie,

- Mr Augusto José de Melo Faria de Barros, administrateur de société, né le 19 juin 1954 au Portugal, ayant son adresse professionnelle à Avenida Caceres Monteiro, n° 10-2° Direito, Miraflores, 1495-192 Algés, Portugal,

- Mr Juraj Široký, administrateur de société, né le 24 mars 1979 in Kosice - Staré Mesto, Slovaquie, résidant à Strmy Vrsok 137, 841 06 Bratislava, Slovaquie.

La Société sera en toute circonstance valablement engagée par la signature conjointe de trois (3) administrateurs.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. Les personnes suivantes sont nommées comme membres du Conseil des Commissaires de la Société pour une durée de trois (3) ans:

- Mr Christopher McClune, directeur financier, né le 4 juin 1969 à Bangor, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Fehérvári ut 50-52, 1117 Budapest, Hongrie,

- Mr Luis Filipe Ferreira Francisco, company officer, né le 4 août 1966 au Portugal, ayant son adresse professionnelle à Zahradnicka, 60, 821 08 Bratislava, Slovaquie,

- Mr Philippe Quillien, directeur financier, né le 7 juin 1953 à La Chapelle-sur-Erdre, France, résidant au 5, Chemin de la Sablonnière, 91370 Verrières le Buisson, France,

- Mr Michel Boltz, directeur, né le 22 juin 1963 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 1, avenue Eugène Freyssinet 78061 Guyancourt, Saint Quentin en Yvelines, France.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Bernard et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11420. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010048254/629.

(100058776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 11 février 2010 sous la référence L100022392.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010046567/15.

(100048021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Hansteen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.826.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 mars 2010

En date du 30 mars 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Messieurs Morgan Lewis JONES et Ian Richard WATSON en tant que gérants A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Frank PLETSCHE, né le 15 juillet 1974 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Gérard BIRCHEN, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Morgan Lewis JONES, gérant A
- Monsieur Ian Richard WATSON, gérant A
- Monsieur Frank PLETSCHE, gérant B
- Monsieur Gérard BIRCHEN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Hansteen Luxembourg S.à r.l.

I. WATSON

Référence de publication: 2010047736/27.

(100049275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Cofidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COFIDEX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010046544/12.

(100048229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Deltas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DELTAS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010046545/12.

(100048233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Polymer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 127.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
POLYMER INVEST S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010046546/12.

(100048235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

T.S.C.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 64.287.

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Alain CANEVA, responsable technique, né à Hayange (France), le 13 février 1965, demeurant à F-57700 Neufchef, 5, Espace Gabriel Hottier,

ici représenté par Monsieur Etienne PIGEON, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Dudelange, le 24 février 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "T.S.C.I. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.287, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 531 du 21 juillet 1998,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 18 avril 2000,

et que la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie en euro en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 21 février 2002.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique associé actuel de la Société ("Associé Unique") et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est constaté qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privé, en date du 24 février 2010:

- Monsieur Claude SOLDA, gérant de société, demeurant à F-57700 Neufchef, 27, Cité Artisanale (France), a cédé les deux cents (200) parts sociales qu'il détenait dans la Société à l'Associé Unique,

- Monsieur Thierry SOLDA, directeur, demeurant à F-57700 Neufchef, 27, Cité Artisanale (France), a cédé les deux cents (200) parts sociales qu'il détenait dans la Société à l'Associé Unique, et

- Monsieur Vincenzo D'AMICIS, directeur, demeurant à F-57700 Neufchef, 14, rue de Hayange (France), a cédé les deux cents (200) parts sociales qu'il détenait dans la Société à l'Associé Unique.

Ces cessions de parts sociales ont été approuvées conformément à l'article 7 des statuts et considérées par Monsieur Alain CANEVA, préqualifié, en sa qualité de gérant, comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,-EUR), divisée en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites par Monsieur Alain CANEVA, responsable technique, demeurant à F-57700 Neufchef, 5, Espace Gabriel Hottier.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la 2^{ème} phrase de l'article 10 des statuts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier, respectivement de compléter, les données inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés eu égard à ses fonctions d'associé et de gérant comme suit:

lieu de naissance:	Hayange (France)
date de naissance:	13 février 1965
adresse:	F-57700 Neufchef, 5, Espace Gabriel Hottier

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et l'Associé Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PIGEON - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2010, Relation GRE/2010/988. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046637/72.

(100048432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Rank Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.218.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RANK INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010046547/12.

(100048237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Bima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.270.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BIMA INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010046548/12.

(100048238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Togna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 115.016.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement du bilan au 31 décembre 2006 enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008 sous la référence LSO CM/01162 déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 10 janvier 2008 sous la référence L080003822.04 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010046549/15.

(100048109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Togna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 115.016.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement du bilan au 31 décembre 2008 déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 13 janvier 2010 sous la référence L100005946.05 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010046551/14.

(100048112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Erste Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 97.240.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 avril 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010046554/12.

(100048337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Convento III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 139.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 16 juin 2009 sous la référence L090086543.05

et

les annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 septembre 2009 sous la référence L090137372.04.

Ces dépôts sont à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Convento III S.à r.l.

Mikael Gutierrez

Référence de publication: 2010046552/17.

(100048192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Investcorp S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 24.708.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue au siège sociale en date du 1^{er} avril 2010:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2016:

Administrateurs:

- Jonathan Charles MINOR;
- James Leonard TANNER;
- Nemir Amin Jamil KIRDAR;
- Stephanie Regina BESS;
- Rishi KAPOOR.

Commissaire:

Ernst & Young

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010047541/23.

(100048579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.718.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046553/10.

(100048244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

British and Continental Union Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 2.642.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2010.

L'assemblée générale du 7 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2010.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Pour *BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED*

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010047040/22.

(100049270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Zurich Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 69.748.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 avril 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010046555/12.

(100048339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Eté Quatre-Vingt-Seize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 56.706.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046556/10.

(100048365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Bizzlinx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.136.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046557/10.

(100048468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

3D Events S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 17, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.279.

Assemblée Générale extraordinaire 3D Events sàrl

Ordre du jour:

- vente des parts de Messieurs Thai et Santer

- changement siège social

présents: Damiano Nigro, Alfonsino Nigro, Yoann Nigro, Gilles Heinisch

* En date du 1^{er} mars 2009, Monsieur Quan Thanh Thai et Monsieur Vincent Santer ont décidé de vendre leurs parts aux associés Damiano Nigro, Alfonsino Nigro, Gilles Heinisch et Yoann Nigro

L'actionariat accepte cette vente et le gérant fera en sorte de régulariser la situation au niveau administratif et comptable.

* L'assemblée décide également de migrer le siège social de la société 3D Events sàrl du 28, rue Bausouin L-1418 Luxembourg à l'adresse suivante:

17, Rives de Clausen

L-2165 Luxembourg

Le 1^{er} mars 2010.
3D EVENTS Sarl
Pour les associés
Damiano Nigro
Gérant

Référence de publication: 2010047032/25.

(100048262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Advent Monext Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 142.639.

Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010046558/12.

(100048129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Advent Monext Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 142.639.

Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010046559/12.

(100048137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Misys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.354.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046560/10.

(100048146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Kulm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.566.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KULM S.A.

Robert REGGIORI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010046561/12.

(100048240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Koma Services Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010046562/11.

(100048291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Dorel Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.110.

Extract of the written resolutions taken by the sole shareholder of the Company on April 6, 2010

It is proposed that Mr. Jeffrey Schwartz, born on September 8, 1962 at Montreal, Canada, residing at 1255 Greene Avenue Suite 300, Westmount, Quebec, Canada, be appointed as manager of the Company for an undetermined duration with immediate effect.

It is proposed that Mr. Franco Rana be removed from his position of manager of the Company with effect as April 7, 2010.

Consequently, the board of the managers of the Company is:

- Tamas Horvath;
- Marjorie Allo; and
- Jeffrey Schwartz.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 6 avril 2010:

Il est proposé que Monsieur Jeffrey SCHWARTZ, né le 8 septembre 1962 à Montréal, Canada, résidant au 1255 Greene Avenue Suite 300, Westmount, Québec, Canada, soit nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Il est proposé que Monsieur Franco Rana soit révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 avril 2010.

Par conséquent, les gérants de la Société sont désormais:

- Tamas Horvath;
- Marjorie Allo; et
- Jeffrey Schwartz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010047121/31.

(100048684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Koma Services Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010046563/11.

(100048295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Gianni Bulgari International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046564/10.

(100048301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Enigma International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046565/10.

(100048303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Private Estate Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 34.402.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 7 avril 2010

En date du 7 avril 2010, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:
d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société

- Madame Juanita Studen-Kiliaan, avec effet au 29 mars 2010
- Monsieur Machiel Jansen Schoonhoven, avec effet au 24 mars 2010
- Madame Sally Rocker, avec effet au 22 mars 2010
- Monsieur Henk Raue, avec effet au 26 mars 2010

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Clive Malcolm Griffiths

Monsieur Paul Wolff

Monsieur Thierry Porté

Monsieur Michel Wolter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Private Estate Life S.A.

Signature

Référence de publication: 2010047554/23.

(100048912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

D.B.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010046566/10.

(100048353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Conseils & Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.879.

Le rectificatif de l'affectation du résultat

Du bilan au 31 mai 2009 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 17 février 2010, sous les références L100024152 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010046568/15.

(100048025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Itron Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.022.

Extract of the circular resolutions of the board of managers of the Company taken on March 1, 2010:

It is reported that the Company has received a resignation letter from Mark Gowers as manager of the Company with effect from February 26, 2010.

Consequently, the board of managers of the Company is:

- Harald Charbon;
- Malcom Unsworth;
- Guillaume du Bessey de Contenson;
- Marcel Regnier; and
- Ludmilla Badicke.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 1^{er} mars 2010:

Il est signalé que la Société a reçu une lettre de démission de Monsieur Mark Gowers en tant que gérant de la Société avec effet au 26 février 2010.

Par conséquent, les gérants de la Société sont désormais:

- Harald Charbon;
- Malcom Unsworth;
- Guillaume du Bessey de Contenson;
- Marcel Regnier; et
- Ludmilla Badicke.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010047120/29.

(100048694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Sign Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4305 Esch-sur-Alzette, 16, rue Marcel Reuland.

R.C.S. Luxembourg B 105.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010046569/10.

(100048544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

SERVAIS S.A., Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2010046570/12.

(100048108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Sapaci S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.999.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010046571/10.

(100048245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Bimolux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.826.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Pour BIMOLUX S.A. -SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2010047060/22.

(100048965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Sanpaolo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.762.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Giampiero D'URZO

Administrateur

Référence de publication: 2010046572/12.

(100048470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Robiale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 139.979.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1865 du 29 juillet 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robiale S.A.

Signature

Référence de publication: 2010046576/13.

(100048100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Pipe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010046580/11.

(100048576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Pipe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.405.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, HANSARD 3054 LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010046581/13.

(100048575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Eudepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 60.477.

Par décision du Conseil d'administration du 27 février 2010, conformément à l'article 64-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la société LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a été nommée Président du Conseil d'administration.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mars 2010, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 31 mars 2010, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUDEPA S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg,

a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUDEPA S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUDEPA S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 AVR. 2010.

Pour EUDEPA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010047143/29.

(100049076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Parthena Reys Private Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Parthena Reys Private Equity Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010046582/11.

(100048473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Relais S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.244.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the first of March.

Before us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

INATOL S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 50.933,

hereby represented by Ms Stephanie RAGNI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on February 28, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name RELAIS S.à.r.l. (hereafter "the Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the present articles of association (hereafter "the Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines

that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is:

3.1. (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

3.2. to carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. to borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.4. to carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment including without limitation real estate related investments

3.5. to carry out in Luxembourg and/or abroad any transactions which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted by the Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be wound up by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31.000.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of thirty one hundred and ten euro (EUR 310.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will regard the shares as indivisible, with only one owner permitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in dealings with the Company.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least five managers, divided in 2 classes, A class and B class managers. The managers are appointed by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3. The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested, to the extent permitted by law, with the broadest powers with regard to the third parties. The Company is validly bound by the joint signatures of at least one A class manager and one B class manager.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any two managers at the registered office of the Company or in exceptional circumstances at the place indicated in the convening notice. For the avoidance of any doubt, subject to article 2.2. above, no meetings of the board of managers may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if each states it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of A class managers and at least one B class manager are present or represented. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

9.6. In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other and participating in a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that no more than a minority of managers may participate in any given meeting of the board of managers by such means.

9.7. In exceptional circumstances and in cases of emergency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of at least one A class manager and one B class manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder shall be entitled to receive notice of and to attend all meetings of the shareholders of the Company and to one (1) vote in respect of each share held at all such meetings.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be passed by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Resolutions are only validly passed if (subject to 13.3) they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be passed by a majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed provided that the conditions stipulated by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended, are met.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

INATOL S.A., prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe to all the shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash for an amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-).

The amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1200.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:

- A class Manager:

(i) Arnold HOCH, théologien, born on June 27, 1962 in Tbilissi (Georgia), with a professional address at 7, Toidze Street, Tbilissi 380002, Georgia,

(ii) Vladislav Anatolievich STEPANOV, économiste, born on January 18, 1972 in Tbilissi (Georgia), with a professional address at 143, GK Izgrev 136, 8000 Burgas (Georgia),

(iii) Yury BEGALOV, Lawyer, born on September 28, 1962 in Tbilissi (Georgia), with a professional address at Prosvirin Lane 9, 107045 Moscow (Russia).

- B class Manager:

(i) Maître Michaël DANDOIS, Lawyer, born on January 15, 1971 in Messancy (Belgium), with a professional address at 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

(ii) Maître Antoine MEYNIAL, Lawyer, born on February 06, 1966 in Paris (France), with a professional address at 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2. Chester & Jones with registered office at 165A route de Longwy, L-4751 Petange Luxembourg RCS number B 120 602 is appointed as auditor ("Commissaire aux Comptes") of the Company until further notice.

3. The registered office of the Company is set at 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg

A Comparu:

La société INATOL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B50.933,

Ici représentée par Mademoiselle Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 février 2010.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination RELAIS Sàrl (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par cents (100) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sauf exceptions prévues par la loi. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq gérants, divisés en deux classes, classe A et classe B.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou, si tel est le cas par la signature individuelle d'un délégué du conseil.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts	Montant souscrit et libéré
INATOL S.A.	100	EUR 31.000,-
Total	100	EUR 31.000,-

Les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1200.

Réunion des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérants de classe A:*

(i) Arnold HOCH, théologien, né le 27 juin 1962 à Tbilissi (Georgie), demeurant professionnellement au 7, Toidze Street, Tbilissi 380002, Georgie;

(ii) Vladislav Anatolievich STEPANOV, économiste, né le 18 janvier 1972 à Tbilissi (Georgie), demeurant professionnellement au 143, GK Izgrev 136, 8000 Burgas (Bulgarie);

(iii) Yury BEGALOV, Avocat, né le 28 septembre 1962 à Tbilissi (Georgie), demeurant professionnellement au 9, Prosvirin Lane, Appt 6, 107045 Moscou (Russie).

- *Gérants de classe B:*

(i) Maître Michaël DANDOIS, Avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

(ii) Maître Antoine MEYNIAL, Avocat à la Cour, né le 06 février 1966 à Paris (France), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

2. La société Chester & Jones Sàrl, RCS Luxembourg B120.602, ayant son siège social au 165A route de Longwy, L-4751 Pétange, est nommée Commissaire aux Comptes de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi à L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'associé unique de la Société comparante, le présent acte est dressé en anglais suivi par une traduction française. En cas de différences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. RAGNI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 mars 2010, LAC/2010/9512: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010046603/343.

(100048352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Parthena Reys Perennial Management S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Parthena Reys Perennial Management S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010046583/11.
(100048452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Liska S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 138.858.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2010.

LISKA S.A.
Société Anonyme
Un mandataire

Référence de publication: 2010046584/13.
(100048276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Liria S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 46.194.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010046585/10.
(100048519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 63.906.

BERICHTIGUNG

Im beim Handelsregister eingetragenen Auszug vom 9. Oktober 2000 sowie im beim Handelsregister eingetragenen Auszug vom 17. September 2002, wurde bei der Eintragung als Geschäftsführer zum 17. August 2000 sowie bei der Eintragung als täglicher Geschäftsführer zum 10. September 2002, der Vorname von Herrn Stemmler mit „Dieter“ statt mit „Klaus Dieter“ angegeben.

Des Weiteren hat sich der Wohnsitz von Herrn Stemmler geändert. Der vollständige Name und die Adresse von Herrn Stemmler müssen demnach in beiden Fällen wie folgt lauten:

Herr Klaus Dieter Stemmler
Heckenweg 20
67681 Sembach
Bundesrepublik Deutschland

Zur Bekanntmachung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010047939/20.
(100049737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Lemyan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMYAN INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010046586/11.

(100048410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Nuep Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 98.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010046587/13.

(100048311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Mito S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 46.197.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010046588/10.

(100048520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

A & M Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 90.617.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire prise en date du 26 mars 2010 que les mandats des gérants suivants sont dorénavant à durée indéterminée:

- M. Stewart KAM-CHEONG,
- M. Alexander DUARTE,
- M. Dirk BISKUP,
- Mme Dyann KOSTELLO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 avril 2010.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2010047973/20.

(100049521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

MF Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 77.980.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MF CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010046589/13.

(100048099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Levanter Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 753.900,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010046590/11.

(100048503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Leila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 39, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 107.932.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010046591/12.

(100048103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Eurofield S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 37.993.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil
d'Administration en date du 31 mars 2010*

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13/09/1962 à Nioki (RDC) demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Pour EUROFIELD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010046874/18.

(100048293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.
